

MAIRIE DE NOYAREY (38360)

**COMPTE-RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le 18 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 13 mars, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS :

Mme Béatrice BALMET, Mme Muriel BERNARD-GUELLE, M. Christian BERTHIER, M. Hervé BONZI, M. Jean-Marie CAMACHO, M. Aldo CARBONARI, M. Alain CHARBIT, Mme Annick CHEVALLET, M. Didier CUSTOT, Mme Sophie DUPISSON, Mme Gisèle FRIER, Mme Annie HENRY, M. Denis ROUX, M. Antoine SCARNATO, Mme Marie-Agnès SUCHEL, Mme Cécile SWALES, Mme Elisabeth VEZZU.

ABSENTS AYANT

DONNÉ POUVOIR :

Nombre de conseillers en service :	18
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de conseillers votants :	17

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel BERNARD-GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2013

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 04 février 2013.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et propose de le modifier en ajoutant le point suivant :

DÉLIBÉRATION N°2013/ : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste de technicien principal de 2eme classe a temps complet.

Les membres du conseil municipal acceptent cette modification à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2013/006 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

EXPOSE au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour l'adapter aux situations des agents satisfaisant aux conditions de réussite à un concours.

PROPOSE de modifier le tableau des effectifs comme suit avec effet au 1^{er} avril 2013

- ✓ Création d'un poste à temps complet de Technicien Principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE cette proposition.

DELIBERATION N° 2013/007 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE EPARGNE POUR L'ANNEE 2013.

Monsieur Didier **CUSTOT**, Rapporteur,

EXPLIQUE que pour le financement des besoins ponctuels en trésorerie de la commune, il est nécessaire de contracter auprès d'un organisme bancaire une ouverture de crédit.

EXPLIQUE que les organismes bancaires sollicités nous ont répondu favorablement à notre renouvellement de notre ligne de Trésorerie,

DIT qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs organismes bancaires.

PROPOSE de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne qui est la suivante :

- 1) **Montant** : 350 000 €
- 2) **Durée** : 1 an
- 3) **Taux** : EONIA+marge 2.50%
- 4) **Frais de dossier** : 1400 €
- 5) **Commission de non utilisation** : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE le renouvellement de cette proposition de ligne de Trésorerie.

**DELIBERATION N° 2013/008 : AUTORISATION DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL
2013**

Monsieur Didier **CUSTOT**, Rapporteur,

INFORME que préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2013, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2012.

PROPOSE au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitres ou Opération	Articles	Libellés	Credits 2012	Autorisation 2013
Opération 0210	2313	Services Techniques	180 000 €	45 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal.

**DELIBERATION N° 2013/009 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS,
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS
COMPLET ET SUPPRESSION SIMULTATNEE D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET.**

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

EXPLIQUE au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure des avancements de grade, la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable au propositions de tableau des promouvables 2013 et qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal

PROPOSE la création d'un poste d'adjoint technique de 1ere classe à temps complet et suppression simultanée d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE cette proposition.

DELIBERATION N° 2013/010 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR VENDRE LES LOTS DU PROJET URBAIN JORQUERA

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE au Conseil Municipal le projet d'aménagement urbain de la propriété ex-Chavanne, située au 180 chemin des Noyers, qui s'articulera autour de la nouvelle « rue François Jorquera » et comportant notamment sept lots destinés à la construction de maisons jumelées ou individuelles.

PROPOSE d'autoriser le Maire à signer tout document, toutes pièces ou actes, nécessaires à la réalisation de la vente des sept lots concernés, aux conditions financières suivantes :

- Lot 1 : 170 000 € net vendeur
- Lot 2 : 175 000 € net vendeur
- Lot 3 : 175 000 € net vendeur
- Lot 4 : 175 000 € net vendeur
- Lot 5 : 178 000 € net vendeur
- Lot 6 : 120 000 € net vendeur
- Lot 7 : 200 000 € net vendeur

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE cette proposition.

DELIBERATION N° 2013/011 : CONSENTEMENT D'UN BAIL A CONSTRUCTION, CHEMIN DES NOYERS, AU BENEFICE DE L'OPAC 38

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE au Conseil Municipal le projet de construction de quatre logements sociaux, en lieux et places de l'annexe du 180 chemin des Noyers, sur le lot n°8 du « projet Jorquera » s'inscrivant dans un projet global d'urbanisation qui s'articulera autour de la nouvelle « rue François Jorquera ».

PROPOSE de confier à l'OPAC38 la réalisation de ce projet de construction de quatre logements sociaux et de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire.

RAPPELLE que la présente délibération n'a strictement aucune influence sur l'instruction du dit permis de construire, pour lequel une décision sera prise au regard de la réglementation en vigueur.

PROPOSE d'autoriser l'OPAC38, ainsi que les techniciens mandatés par l'OPAC38, à pénétrer sur le terrain pour effectuer les études préalables nécessaires (lever topographique, étude du sol, etc.).

PROPOSE d'engager la commune à verser à l'OPAC38, une subvention d'équipement pour la réalisation de cette opération d'un montant de 40 000 €, correspondant au déficit prévisionnel d'opération projeté par l'OPAC38, sous réserve de justificatifs du déficit d'opération.

PROPOSE de consentir un bail emphytéotique à construction, à titre gratuit, d'une durée de 60 ans.

PROPOSE de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces ou actes nécessaires à cette réalisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE cette proposition.

COMMUNICATION DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

DECISION ADMINISTRATIVE N° 2013 /004

Prise en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°2011/056 du 19 septembre 2011 portant délégation au Maire des dites prérogatives,

Objet : Signature d'une convention de formation avec les CEMEA

Etant donné les besoins en formation de Madame _____, Adjoint technique de 2^{ème} classe à qui sont confiées des missions d'animation pendant le temps périscolaire,

Etant donné la proposition faite par l'organisme CEMEA,

Monsieur le Maire de Noyarey,

DECIDE de signer la convention de formation générale Bafa avec les CEMEA Rhône Alpes, 3 cours saint André 38800 LE PONT DE CLAIX.

DIT que cette formation se déroulera du 13 au 18 juin 2013 à ROYBON, soit 48 heures (6 jours) pour un coût total de 438.00 €. Les modalités de paiement sont précisées dans la convention.

DIT que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Fait à NOYAREY, le 26/02/2013

Le Maire
Denis ROUX

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

Affiché le : 20/03/2013

Reçu en préfecture le : 21/3/2013

Certifié exécutoire le : 21/3/2013

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Noyarey, le 20/03/2013

Le Maire
Denis ROUX

